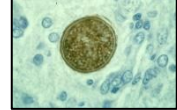


Néosporose

Une maladie parasitaire

L'agent infectieux à l'origine de cette maladie est un parasite du nom de *Neospora caninum*. Le **bovin** constitue un hôte intermédiaire, l'hôte définitif étant le **chien**. Le rôle de la faune sauvage n'a à ce jour pas été déterminé avec précision.



Les symptômes

La néosporose est la première cause infectieuse d'avortement chez les bovins !

Ceux-ci surviennent généralement entre le 5^{ème} et le 7^{ème} mois de gestation, mais peuvent avoir lieu tout au long de la gestation. D'autres symptômes existent comme des troubles de la reproduction, et très rarement des troubles nerveux chez les nouveau-nés, voir la naissance de veaux faibles ou mort-nés.

Une vache infectée ne présente aucun autre symptôme !

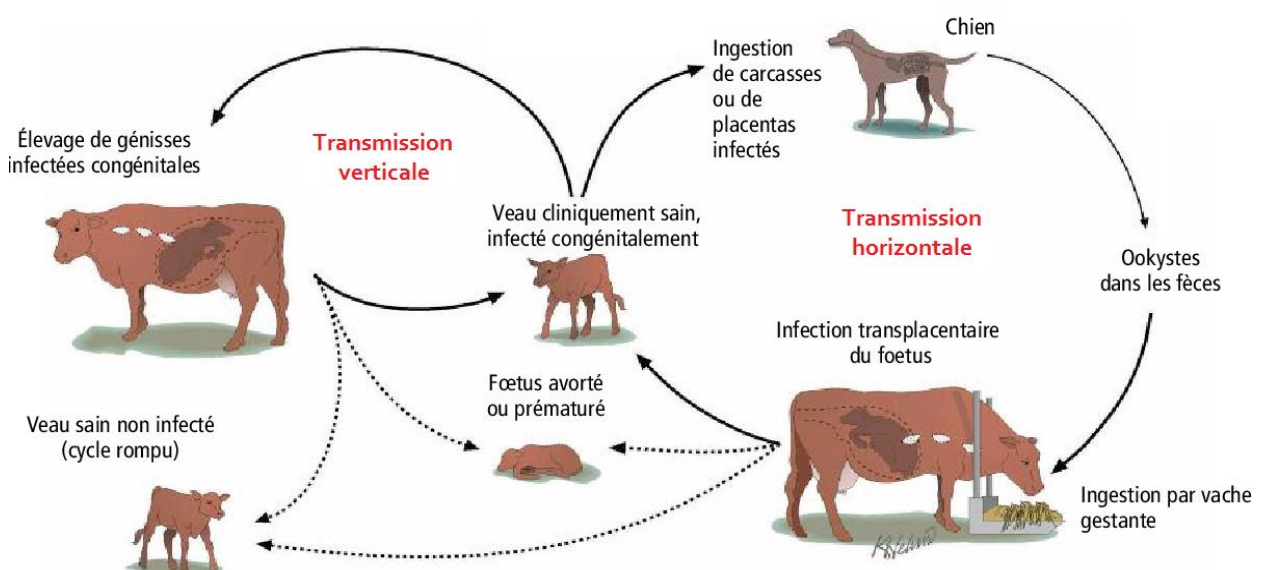
Chez le chien, la maladie passe le plus souvent inaperçue, mais peut entraîner, très rarement, une forme nerveuse chez des chiots nouveau-nés

Les sources de contamination

Il existe 2 modes de transmission :

- **Horizontale** : lorsqu'un animal sain ingère le parasite déposé sur le sol ou sur les aliments par des déjections de chiens parasités.
- **Verticale** : lorsqu'un veau est contaminé par sa mère, in utéro, il est donc **infecté de façon congénitale**.

A savoir : un animal infecté par voie horizontale ne transmettra pas systématiquement le parasite à sa descendance, contrairement à un animal infecté de façon congénitale qui le fera 9 fois sur 10.



Le parasite doit finir son cycle chez le chien pour être « contaminant ». Les chiens s'infectent en consommant des produits d'avortement parasités (avorton, placenta) et disséminent le parasite dans

l'environnement par leurs fèces. Le parasite est **très résistant** dans le milieu extérieur et engendre alors un risque de contamination pour les bovins.

Diagnostic

Il peut se faire de deux façons :

- Soit par une **analyse sérologique** (recherche d'anticorps) sur tout bovin âgé de plus de 6 mois
- Soit par une **analyse PCR**, réalisable uniquement sur l'encéphale de l'avorton, en cas d'avortement

Les moyens de lutte

Il n'existe aucun traitement antiparasitaire contre la néosporose !
Plus tôt la maladie est détectée dans un élevage, plus vite on empêche sa progression.

- **Déclarer tout avortement** (*obligation pour la recherche de la Brucellose, prise en charge intégralement par l'Etat*), et demander une recherche de néosporose sur avorton ou sur prise de sang de la mère en cas de suspicion.
- **Détruire avortons et délivrances** (après prélèvements), en particulier lorsque la vache est connue positive, afin d'éviter leur ingestion par les chiens.
- Possibilité de **réaliser un transfert d'embryons** sur une vache positive pour obtenir une descendance saine, en testant les receveuses avant la pose des embryons.

Accompagnement du GDS

Des moyens préventifs :

- L'adhésion au **Kit Intro**, qui prévoit la recherche systématique de la néosporose sur les bovins introduits. *Objectif : ne pas introduire d'animal porteur du parasite dans l'élevage.*
- L'utilisation du **Kit TE**, qui prévoit une analyse sérologique sur les donneuses et receveuses d'embryons. *Objectif : ne pas implanter d'embryon sur une vache positive qui risque d'avorter*
- La réalisation d'un **dépistage de prévalence**, afin de connaître le statut de chacun des bovins vis-à-vis de la maladie. *Objectif : repérer les bovins positifs et les gérer en conséquence.*

Une aide supplémentaire est proposée aux jeunes installés pour ce dépistage

Le plan d'assainissement :

- Le **dépistage des troupeaux touchés** sur 3 années consécutives pour maîtriser la contamination.
- Un **suivi précis dans la gestion** des animaux positifs et dans les pratiques de l'éleveur pour l'aider à repérer les risques et à gérer la contamination des animaux.
- Une **aide financière** sur les frais d'analyses et lors de l'élimination des bovins positifs (sous conditions).

Accompagnement du GDS

Pour en savoir plus sur la maladie et sa gestion, contactez les conseillers du GDS :



Cyril
AYMONIER

*Gestion des actions bovines
et aides aux nouveaux installés*

cyril.aymonier@gdsdesavoie.fr

06 03 58 28 97



Joanna
CHILLET

*Gestion des plans de prévention
et d'assainissement*

joanna.chillet@gdsdesavoie.fr

06 15 48 11 66



Alicia
GODET

alicia.godet@gdsdesavoie.fr

06 29 43 33 06